

# Impôts locaux : la réplique

Contestant les arguments de la direction régionale des finances publiques, Michel Ricoud, élu PCF, a sollicité le ministre du budget pour trancher la question des impôts locaux à La Source.

Aurore Malval

Il remonte au créneau pour « faire respecter le jugement de 2009 ». Michel Ricoud (PCF) défend la révision des valeurs locatives à La Source, soit une baisse de 6 à 8 % de la valeur locative des biens, qui sert au calcul des impôts locaux. Il a (ré) écrit au secrétaire d'État en charge du budget Christian Eckert, le 14 mai dernier « pour faire appliquer la loi ».

Ce que demande le groupe de travail « valeurs locatives », c'est la baisse du coefficient de situation des logements à La Source de -0,10, en application d'un jugement du tribunal administratif du 30 décembre 2009.

Lorsque la requête avait été formulée, le code des impôts ne permettait pas que cette baisse soit répercutée. Il le permet désormais, mais le dossier est toujours bloqué.



**COMBAT.** Le groupe de travail « valeurs locatives », créé en 2008, ne baisse pas les bras et a réécrit au ministre.

Pourquoi ? Plusieurs raisons. La première, c'est que l'administration fiscale considère que « le jugement ne peut être applicable que si la situation du quartier n'a pas évolué favorablement depuis la date du jugement », rapporte Michel Ricoud, qui a rencontré le 7 mai dernier le directeur régional des Finances publiques du Centre. En 2009, le tribunal avait considéré que le quartier, excentré, souffrait effectivement d'« in-

convénients notoires ».

Un argumentaire similaire a été développé par le 23 mars dernier, par la commission communale des impôts directs (CCID), qui a refusé d'émettre un avis favorable à la baisse du coefficient de situation, qui aurait alors été transmis à la direction régionale des Finances publiques. Michel Martin, son président et adjoint UMP aux finances de la ville, n'y a jamais été favorable, pas plus en 2009 qu'aujourd-

d'hui, pointant en outre les nombreuses transformations du quartier avec le Grand projet de ville (GPV).

« Les commerces sont en déshérence »

Michel Ricoud juge l'argument insuffisant pour contester la dégradation de l'environnement sourcien entre 1970 (date à laquelle les valeurs locatives ont été arrêtées) et aujourd'hui. Dans une première réponse adressée au sénateur PS Jean-Pierre Sueur, Christian Eckert indiquait que les changements seraient pris en compte « sous réserve qu'ils conservent leur pertinence ». C'est ce que Michel Ricoud entend lui prouver : « Pour se rendre en centre-ville, il faut entre 30 minutes et une heure en transports en commun, les installations sportives ne sont pas plus attrayantes qu'en centre-ville, les espaces verts gratuits sont sous équipés et peu entretenus et les commerces sont en déshérence... » ■